

	Non-opposition à une déclaration préalable Délivré par le maire au nom de la commune Dossier n° : DP06809126B0034
Service urbanisme de FESSENHEIM 35 rue de la Libération BP 80001 68740 FESSENHEIM Tél. : 03.89.48 60 02 Courriel : mairie@fessenheim.fr Arrêté portant la référence N° Transmis au préfet le	Description de la demande : Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire Déposée le : 12/08/2026 Affichée en mairie le : 12/08/2026 Demandeur : RUSCH Aline 8 rue de la Hardt 68740 FESSENHEIM Adresse du terrain : 8 rue de la Hardt 68740 FESSENHEIM Parcelle(s) : 010254

Le Maire de FESSENHEIM

Vu la demande de Déclaration préalable susvisée déposée le 12/08/2026 par RUSCH Aline demeurant 8 rue de la Hardt, 68740 FESSENHEIM

Vu l'objet de la demande :

- Pour l'implantation d'une piscine
- Sur un terrain situé 8 rue de la Hardt, 68740 FESSENHEIM

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 juillet 2014 et modifié le 28 novembre 2016,

ARRÊTÉ :

Article 1 :

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.



Le 31/08/2026
Monsieur le Maire
NAEGELIN Bruno

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que le terrain se situe en zone d'aléas faible du Porte A Connaissance Préfectoral « Aléas mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux ».

Information à l'attention des administrés pour les dossiers déposés à compter du 01/09/2022 :

La présente autorisation est éventuellement soumise au paiement de la taxe d'aménagement et de la taxe d'archéologie préventive.

Le cas échéant le titulaire de l'autorisation déclare les éléments nécessaires à l'établissement des taxes dans les quatre-vingt-dix jours suivant l'achèvement des opérations imposables. *

La déclaration est effectuée sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « biens immobiliers ».